

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
Bilan	3 - 4
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements supplémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que les états des résultats des fonds, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme reçoit des apports à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports reçus, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et des soldes de fonds. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de **CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**, à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



CPA sencrl
Comptables Professionnels Agréés
par Gilles Delarosbil, CPA auditeur, CA

Saint-Lambert
Le 20 avril 2021

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON

BILAN

31 DÉCEMBRE 2020

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'affectation interne	Fonds d'urgence	2020	2019
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	368 544 \$				468 544 \$	271 313 \$
Dépôt à terme (note 4)	7 825		100 000 \$		57 825	57 027
Taxes de vente à recevoir	9 140			50 000	9 140	13 209
Comptes à recevoir	1 650				1 650	2 106
Subventions à recevoir	34 564				34 564	51 146
Intérêts à recevoir	2 631				2 631	2 584
Frais payés d'avance	2 607				2 607	1 189
	<u>426 961</u>		<u>100 000</u>	<u>50 000</u>	<u>576 961</u>	<u>398 574</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)		24 651			24 651	17 343
PLACEMENTS À LONG TERME (note 6)	<u>152 274</u>				<u>152 274</u>	<u>150 052</u>
	<u>579 235 \$</u>	<u>24 651 \$</u>	<u>100 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	<u>753 886 \$</u>	<u>565 969 \$</u>

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
BILAN
31 DÉCEMBRE 2020

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'affectation interne	Fonds d'urgence	2020	2019
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et frais courus	68 408 \$				68 408 \$	58 592 \$
Produits perçus d'avance	14 920				14 920	13 667
Subventions reportées (note 7)	94 942				94 942	21 168
	<u>178 270</u>				178 270	93 427
SOLDES DE FONDS	<u>400 965</u>	<u>24 651</u>	<u>100 000</u>	<u>50 000</u>	575 616	472 542
	<u>579 235 \$</u>	<u>24 651 \$</u>	<u>100 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>	753 886 \$	565 969 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, Administrateur

_____, Administrateur

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>Fonds d'administration</u>	<u>Fonds des immobilisations</u>	<u>Fonds d'affectation interne</u>	<u>Fonds d'urgence</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS (page 13)	1 017 366 \$	\$	\$	\$	1 017 366 \$	1 116 150 \$
CHARGES (page 13)	907 511				907 511	1 063 052
Amortissement des immobilisations		<u>6 781</u>			<u>6 781</u>	<u>5 861</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>109 855 \$</u>	(<u>6 781</u>)\$		\$	<u>103 074 \$</u>	<u>47 237 \$</u>

**CENTRE DE LOIRS MONSEIGNEUR PIGEON
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds d'affectation interne	Fonds d'urgence	TOTAL
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	315 563 \$	19 742 \$	40 000 \$	50 000 \$	425 305 \$
RÉSULTATS 2019					
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	53 098 (5 861)			47 237
Transferts inter-fonds (note 10)	6 538	3 462	(10 000)		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	375 199	17 343	30 000	50 000	472 542
RÉSULTATS 2020					
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	109 855 (6 781)			103 074
Transferts inter-fonds (note 10)	(84 089)	14 089	70 000		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	400 965 \$	24 651 \$	100 000 \$	50 000 \$	575 616 \$

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

7

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	103 074 \$	47 237 \$
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	6 781	5 861
Variation nette des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	4 069	(501)
Comptes à recevoir	456	7 116
Subventions à recevoir	16 582	(10 148)
Intérêts à recevoir	(47)	(2 166)
Frais payés d'avance	(1 418)	1 270
Créditeurs et frais courus	9 816	15 739
Produits perçus d'avance	1 253	(818)
Subventions reportées	73 774	(4 175)
TOTAL	<u>214 340</u>	<u>59 415</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation du dépôt à terme	(798)	(509)
Acquisition d'immobilisations (note 11)	(14 089)	(3 462)
Acquisition de placements à long terme	(3 222)	(150 052)
TOTAL	(<u>17 109</u>)	(<u>154 023</u>)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	197 231	(94 608)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>271 313</u>	<u>365 921</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>468 544</u></u> \$	<u><u>271 313</u></u> \$

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon est un organisme qui offre des services de loisirs à la population des quartiers Côte Saint-Paul et Ville-Émard de la Ville de Montréal. L'organisme est constitué comme organisme à but non lucratif en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et est un organisme de charité au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'organisme comptabilise ses opérations en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration rend compte des activités de fonctionnement de l'organisme.

Le fonds des immobilisations rend compte des biens immobiliers et des dettes.

Le fonds d'affectation interne est constitué de sommes réservées par le conseil d'administration pour des besoins précis. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Un montant de 100 000 \$ a été transféré au fonds d'affectation interne. Le fonds est destiné au maintien des activités régulières et celles du camp de jour pour respecter les ratios exigés en raison de la crise sanitaire, au développement de programmations répondant aux besoins des usagers et aux normes sanitaires, à l'investissement dans la publicité et la promotion et à l'augmentation du nombre de plages horaires pour favoriser le retour au Centre des usagers. Le montant a été affecté pour les (3) trois prochains exercices.

Le fonds d'urgence est constitué de sommes réservées à toute situation d'urgence non prévisible.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme applique les Normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel CPA Canada*.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et la valeur des frais courus.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits provenant des activités et des locations sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des placements à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

4. DÉPÔT À TERME

Dépôt à terme, portant intérêt à 1.40% (1.40% en 2019), échéant en janvier 2021.

5. IMMOBILISATIONS

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	30 946 \$	26 786 \$	4 160 \$	3 115 \$
Équipement sportif	23 741	13 620	10 121	1 018
Équipement informatique	28 749	18 379	10 370	13 210
	<u>83 436 \$</u>	<u>58 785 \$</u>	<u>24 651 \$</u>	<u>17 343 \$</u>

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2020	2019
Dépôt à terme, portant intérêt à 2.02%, échéant en mars 2022	112 222 \$	110 000 \$
Placement garanti lié aux marchés, portant intérêt garanti à 6.203%, échéant en avril 2022	40 052	40 052
	<u>152 274 \$</u>	<u>150 052 \$</u>

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2020	2019
Solde au début	21 168 \$	25 343 \$
Moins : Montant constaté comme produit de l'exercice	(21 168)	(25 343)
Plus : Montant reçu pour l'exercice suivant	94 942	21 168
Solde à la fin	<u>94 942 \$</u>	<u>21 168 \$</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisme gère ses placements à court et à long terme de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux d'intérêt sur le dépôt à terme est de 1.40% et son échéance est de 12 mois. Les taux d'intérêts des placements à long terme sont entre 2.02% et 6.20% et viennent à échéance jusqu'en avril 2022.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est engagé dans un bail à long terme jusqu'en décembre 2023 pour un engagement total minimum de 7 947 \$, incluant les paiements minimums suivants au cours des prochains exercices: 2021, 2 649 \$, 2022, 2 649 \$ et 2023, 2 649 \$.

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2020

10. TRANSFERTS INTER-FONDS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Acquisition d'immobilisations (note 11)	(<u>14 089</u>)\$	(<u>3 462</u>)\$
Transfert du fonds du fonds d'affectation interne au fonds d'administration	30 000	10 000
Transfert du fonds d'administration au fonds d'affectation interne	(<u>100 000</u>)	
	(<u>70 000</u>)	<u>10 000</u>
	<u>(84 089)</u> \$	<u>6 538</u> \$

11. ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Mobilier et équipement	1 930 \$	3 462 \$
Équipement sportif	10 868	
Équipement informatique	<u>1 291</u>	
	<u>14 089</u> \$	<u>3 462</u> \$

CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

13

	<u>Activités</u>	<u>Administration générale</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS				
Subventions fédérales	87 586		87 586	70 898
Subventions provinciales	185 615		185 615	79 675
Subventions municipales	353 054	235 370	588 424	534 124
Cartes de membres		1 622	1 622	
Support aux activités	17 677		17 677	78 010
Activités	124 621		124 621	314 723
Dons		220	220	566
Locations		7 110	7 110	18 589
Autres produits		4 491	4 491	19 565
	<u>768 553</u>	<u>248 813</u>	<u>1 017 366</u>	<u>1 116 150</u>
CHARGES				
Publicité et abonnements	17 273	11 516	28 789	17 488
Entretien et réparation		15 267	15 267	8 003
Formation		223	223	1 841
Téléphone	4 190	2 794	6 984	6 516
Assurances		4 019	4 019	4 124
Fournitures de bureau	988	987	1 975	1 764
Frais de services et frais bancaires	5 334	5 335	10 669	18 550
Location d'équipement	1 296	1 295	2 591	2 606
Représentation et déplacement	1 488	1 489	2 977	6 005
Commandites	1 010		1 010	100
Frais d'activités	46 632		46 632	137 069
Salaires et charges sociales	416 472	278 314	694 786	842 898
Honoraires professionnels	80 325	11 264	91 589	16 088
	<u>575 008</u>	<u>332 503</u>	<u>907 511</u>	<u>1 063 052</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>193 545</u>	<u>(83 690)</u>	<u>109 855</u>	<u>53 098</u>